



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
28 avril 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement Commission du commerce et du développement Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

Dixième session

Genève, 10-12 juillet 2023

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Faire progresser la science, la technologie et l'innovation pour promouvoir une transition juste vers une énergie durable : le rôle du commerce et des services

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

La Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement a lieu chaque année et porte sur le rôle du commerce des services dans la diversification économique. À la dixième session de la Réunion d'experts, la contribution du commerce des services à la transition énergétique et le potentiel de diversification économique qui en découle seront examinés.

Le commerce international des services donne accès à un plus large éventail de prestataires de services de qualité fiables et abordables, susceptibles de contribuer à la transition vers des énergies durables dans le secteur énergétique. Certains de ces services sont particulièrement importants car ils permettent la transmission d'informations, de compétences et de technologies propres à renforcer les activités nécessaires dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour favoriser la transition vers une énergie durable.

Cette transition favorisée par les services réduira la dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles et l'exposition aux fluctuations de prix. Elle peut diversifier davantage le système énergétique et le rendre moins vulnérable face aux chocs du marché, plus résilient et plus sûr. En outre, les services qui renforcent la science, la technologie et l'innovation peuvent accroître l'efficacité du système énergétique. Ce type de modèle énergétique durable offre des perspectives économiques dans de nombreux secteurs en facilitant la modernisation des activités et les nouvelles initiatives, ce qui est particulièrement important pour promouvoir la diversification économique, y compris dans les pays en développement.



Les informations générales sur les liens entre le commerce des services, la science, la technologie et l'innovation et la transition énergétique qui figurent dans la présente note ont vocation à faciliter l'échange de vues et de bonnes pratiques à la réunion. Compte tenu de la portée générale de ces interconnexions, les experts seront libres de tenir un débat d'ensemble innovant. Ils pourraient examiner la manière dont le système commercial et les politiques commerciales peuvent être mis en adéquation avec d'autres politiques afin de promouvoir le rôle du commerce des services dans la transition énergétique, aux fins notamment de la diversification économique dans les pays en développement.

I. Introduction

A. Thème et contexte

1. Le thème de la dixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, intitulé « Faire progresser la science, la technologie et l'innovation pour promouvoir une transition juste vers une énergie durable : le rôle du commerce et des services », a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement le 15 février 2023, à sa soixante-treizième réunion directive. Il a été défini conformément au paragraphe 127 (al. ff) du Pacte de Bridgetown, dans lequel la CNUCED est invitée à « soutenir et promouvoir les activités et les initiatives dans les pays en développement en contribuant à améliorer le commerce des services » (TD/541/Add.2).

2. Les sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement sont globalement axées sur le commerce des services en tant que vecteur de diversification économique. La dixième session s'appuiera sur les conclusions de la neuvième session, qui s'est tenue en juin 2022 et portait sur l'évolution du commerce numérique des services¹.

3. On trouvera dans la présente note des informations générales sur les liens entre le commerce des services, le transfert de technologies et la transition énergétique. Grâce au commerce international des services, un plus grand nombre de prestataires est susceptible de fournir les services nécessaires à la transition énergétique. Le commerce des services peut notamment favoriser la transition énergétique en facilitant le transfert de technologies. Offrant de nouvelles perspectives économiques dans de nombreux secteurs, ce modèle énergétique durable constitue un levier de diversification économique.

B. L'impératif d'une transition équitable vers l'énergie durable

4. L'Accord de Paris relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques fixe l'objectif de contenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5 °C². Pour atteindre cet objectif, il faudra réduire les émissions de 43 % à l'horizon 2030³, ce qui nécessitera des efforts dans plusieurs domaines différents. Responsable de trois quarts environ des émissions mondiales de gaz à effet de serre ces dernières années, le secteur de l'énergie doit jouer un rôle central à cet égard⁴. Il est donc impératif d'abandonner les combustibles fossiles au profit des énergies durables.

5. La transition vers une énergie durable peut servir de catalyseur de la transformation structurelle et de la diversification économique des pays en développement en leur donnant un accès sûr et abordable à des sources d'énergie propre. Elle peut permettre aux pays de réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles et de satisfaire durablement leurs besoins énergétiques. L'exemple de l'encadré 1 montre comment le secteur de la mode, acteur important de l'industrie de la création, peut bénéficier de l'énergie durable.

¹ Voir aussi TD/B/C.I/MEM.4/26 et TD/B/C.I/MEM.4/27.

² Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, annexe, art. 2.

³ Voir Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2022, *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution du Groupe de travail III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, p. 329.

⁴ Agence internationale de l'énergie, 2021, *Net Zero by 2050: A Road Map for the Global Energy Sector*, Paris, p. 48.

Encadré 1**Exemple de retombées potentielles de la transition énergétique dans l'économie créative**

Acteur de l'économie créative, le secteur de la mode est très énergivore. En effet, la production, le transport et la vente au détail de produits textiles nécessitent de grandes quantités d'énergie. On estime que la production textile émet environ 1,2 milliard de tonnes de gaz à effet de serre par an dans le monde, ce qui dépasse la somme totale des émissions des transports aérien et maritime internationaux^a.

Le passage à des sources d'énergie renouvelables réduira l'impact environnemental de l'industrie de la mode et renforcera sa durabilité, ce qui peut améliorer sa réputation en conduisant à l'adoption de pratiques commerciales plus responsables. Cette transition énergétique permet au secteur de la mode de diversifier ses marchés et d'attirer des consommateurs soucieux de l'environnement, qui s'intéressent de plus en plus aux articles de mode durables.

Qui plus est, le passage aux sources d'énergie renouvelable peut permettre la création de produits à plus forte valeur ajoutée et de nouvelles possibilités d'emploi dans le secteur de la mode. Par exemple, le développement et la production de textiles durables tels que le coton biologique et le polyester recyclé nécessitent une main-d'œuvre qualifiée et des solutions de conception innovantes. La transition énergétique peut donc soutenir la croissance du secteur de la mode en tant que levier de diversification économique et de modernisation durables.

Source : Alliance des Nations Unies pour une mode durable ; voir <https://unfashionalliance.org/>.

^a Ellen McArthur Foundation, 2017, *A New Textiles Economy: Redesigning Fashion's Future*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/publications/a-new-textiles-economy-redesigning-fashions-future>.

6. Le déploiement de l'énergie durable doit tenir compte des différentes ressources, capacités et trajectoires énergétiques des pays. La transition vers l'énergie durable doit également installer des conditions permettant d'investir dans des technologies propres et de mettre en œuvre ces technologies, de créer de l'emploi et de réduire au minimum les incidences socioéconomiques de cette transformation.

7. L'adoption et l'utilisation des énergies renouvelables, telles que les énergies solaire, éolienne, hydroélectrique et géothermale, peuvent contribuer à satisfaire en partie les besoins d'accès à l'énergie sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. En outre, les prix des énergies renouvelables ont fortement diminué ces dernières années. À titre d'exemple, en 2021, le coût de l'électricité issue d'environ 73 % des nouvelles capacités de production d'électricité renouvelable était inférieur à celui de l'électricité la moins chère produite à partir de combustibles fossiles dans les pays du Groupe des Vingt⁵. Toutefois, la transition vers les énergies renouvelables pose des difficultés particulières dans les pays en développement. Bien que les investissements mondiaux dans les énergies renouvelables aient culminé en 2022 à 500 milliards de dollars, environ 70 % de la population mondiale, principalement dans les pays en développement et les pays émergents, n'ont bénéficié que de 15 % de ces investissements en 2020⁶. En outre, le développement et l'utilisation des énergies renouvelables sont fortement tributaires des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation⁷. Tous ces éléments soulignent la nécessité d'une

⁵ Agence internationale pour les énergies renouvelables, 2022, *Coûts de production d'énergie renouvelable en 2021*, Abou Dhabi, p. 34.

⁶ Agence internationale pour les énergies renouvelables et Climate Policy Initiative, 2023, *Global Landscape of Renewable Energy Finance*, Agence internationale pour les énergies renouvelables, Abou Dhabi, p. 107.

⁷ Voir CNUCED, 2019, *The Role of Science, Technology and Innovation in Promoting Renewable Energy by 2030*, UNCTAD/DTL/STICT/2019/2, Genève. Voir également Khan K et Su Cw, 2022, « Does technology innovation complement the renewable energy transition? », *Environmental Science and Pollution Research*, 30:30144-30154.

augmentation sensible des flux financiers et des transferts de technologies vers les pays en développement.

II. Questions clefs touchant le commerce des services et la transition vers une énergie durable

A. Les divers services nécessaires à la transition vers une énergie durable et le rôle du commerce international dans leur fourniture

8. La transition vers l'énergie durable est liée à la production, à la distribution et à la consommation d'énergie, par exemple dans les transports et l'industrie⁸. Les services jouent un rôle essentiel dans ces secteurs, comme le montre le tableau 1. Les services numériques revêtent une importance croissante pour l'automatisation des systèmes énergétiques et l'analyse des données, contribuant ainsi à leur viabilité, à leur efficacité et à leur fiabilité, comme indiqué dans l'encadré 2.

Tableau 1

Exemples de services contribuant à la transition énergétique

Type de service	Exemple
Services de construction et d'installation	Gestion de projet, ingénierie, aménagement de site, approvisionnement, construction, services d'électricité et de plomberie et services de gestion des déchets Services d'installation de panneaux solaires, d'éoliennes et d'autres composants Services d'essai pour assurer et démontrer la conformité aux réglementations
Services d'ingénierie	Services d'ingénierie environnementale visant à atténuer les incidences sur l'environnement Services d'ingénierie électrique pour le stockage et la distribution d'énergie Ingénierie mécanique, notamment pour les turbines (énergie éolienne), les panneaux photovoltaïques (énergie solaire) et les groupes électrogènes
Services environnementaux	Services d'évaluation de l'impact sur l'environnement
Services financiers	Services de financement par emprunt et par actions Services de conseil financier, de financement de projets et de gestion des risques à l'appui des investissements dans les projets d'énergie renouvelable
Services numériques	Services de gestion et d'analyse des données visant à collecter, traiter et analyser les données afin d'optimiser les performances et d'améliorer la prise de décisions Automatisation partielle des systèmes de maintenance, de surveillance et de contrôle prédictifs visant à optimiser les performances et à détecter rapidement les problèmes Systèmes de réseau électrique intelligent permettant de contrôler les flux d'énergie, d'équilibrer l'offre et la demande, d'intégrer et de contrôler de multiples sources d'énergie renouvelable et de gérer la distribution aux consommateurs de manière efficace et fiable

⁸ Monkelbaan J, 2013, *Trade in Sustainable Energy Services*, International Centre for Trade and Sustainable Development, Genève.

<i>Type de service</i>	<i>Exemple</i>
Services juridiques et réglementaires	Services d'experts de la législation sur la protection de l'environnement et l'utilisation des terres visant à faciliter l'obtention des permis nécessaires Services de conseil concernant la législation en matière d'énergie et le droit des contrats et services de résolution des litiges et de contentieux sur les questions juridiques et réglementaires Services liés au droit de la propriété intellectuelle visant à promouvoir l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables
Services d'exploitation et de maintenance	Services de contrôle en temps réel des performances des systèmes d'énergie renouvelable Services de maintenance et de réparation pour un fonctionnement sûr et efficient
Services de recherche-développement	Services de recherche-développement visant à développer et à améliorer les technologies des énergies renouvelables telles que les énergies solaire, éolienne, hydroélectrique et géothermique Services de recherche-développement visant la mise au point de nouveaux matériaux améliorant les performances et l'efficacité des systèmes d'énergie renouvelable

Source : CNUCED.

Encadré 2

Le rôle des services numériques dans la dématérialisation des projets d'énergie renouvelable

Les services numériques facilitent l'automatisation des systèmes d'exploitation, de surveillance et de contrôle des projets d'énergie renouvelable, tels que les infrastructures de mesurage avancées^a. Ils comprennent également des solutions liées à l'intelligence artificielle et des outils permettant d'analyser et de modéliser les données produites par les systèmes énergétiques.

La conception, la mise en place et l'exploitation de réseaux intelligents constituent l'un des principaux domaines d'application des services numériques. Dans ces réseaux électriques, des capteurs numériques, l'« Internet des objets » et des systèmes d'automatisation et de communication interviennent dans le transport et la distribution d'énergie, ce qui permet de collecter en temps réel des données sur la demande et la consommation d'électricité. Ces données et les renseignements qu'elles fournissent permettent de gérer plus efficacement les flux d'énergie dans les réseaux intelligents. Les entreprises de distribution d'énergie peuvent ainsi équilibrer l'offre et la demande en temps réel, réduire le gaspillage et accroître l'efficacité du réseau, tandis que les usagers peuvent suivre et gérer plus facilement leur consommation d'énergie. En outre, l'amélioration de la maintenance prédictive et corrective des réseaux permet d'en assurer la fiabilité et d'en prolonger la durée de vie.

Plusieurs services numériques peuvent également faciliter l'installation et l'exploitation de nouvelles technologies, telles que les thermostats et l'éclairage intelligents dans les bâtiments. Ces technologies pourraient réduire de 10 % la consommation totale d'énergie dans les bâtiments résidentiels et commerciaux entre 2017 et 2040. Les économies d'énergie ainsi cumulées jusqu'à 2040 s'élèveraient à 65 pétawattheures, soit l'équivalent du volume total d'énergie finale consommée en 2015 dans les pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques^b.

Ces exemples soulignent le rôle important des services numériques dans la dématérialisation des systèmes énergétiques. En mettant les technologies de l'Industrie 4.0 au service de la production, de la distribution et de la consommation d'énergie, ces services renforcent la viabilité et l'efficacité des systèmes énergétiques et sont utiles en vue de satisfaire la demande d'énergie actuelle et future.

Les besoins d'investissement dans la dématérialisation des infrastructures de réseau à l'horizon 2050 sont estimés à 5 100 milliards de dollars, soit 24 % du total des investissements qui seront nécessaires dans les réseaux pour atteindre l'objectif « zéro émission nette », et devront surtout porter sur l'automatisation, le contrôle et la surveillance des systèmes électriques^c. Ils soulignent qu'il importe de résorber les écarts entre les pays en matière de capacités de financement et de capacités technologiques.

Source : CNUCED.

^a Une infrastructure de mesurage avancée est un système intégré de compteurs intelligents, de systèmes de gestion des données et de réseaux de communication, qui permet une communication bidirectionnelle entre les entreprises de distribution d'énergie et les consommateurs.

^b Agence internationale de l'énergie, 2017, *Digitalization and Energy*, Paris, p. 42.

^c Bloomberg New Energy Finance, 2023, [Global net zero will require \\$21 trillion investment in power grids](#), 2 mars.

9. Les prestataires nationaux ne devraient pas être en mesure d'assurer pleinement et dans des conditions optimales les multiples services nécessaires aux initiatives en matière d'énergie durable. Le commerce international peut donner accès à un éventail plus large d'acteurs fiables proposant des services de qualité à un coût abordable.

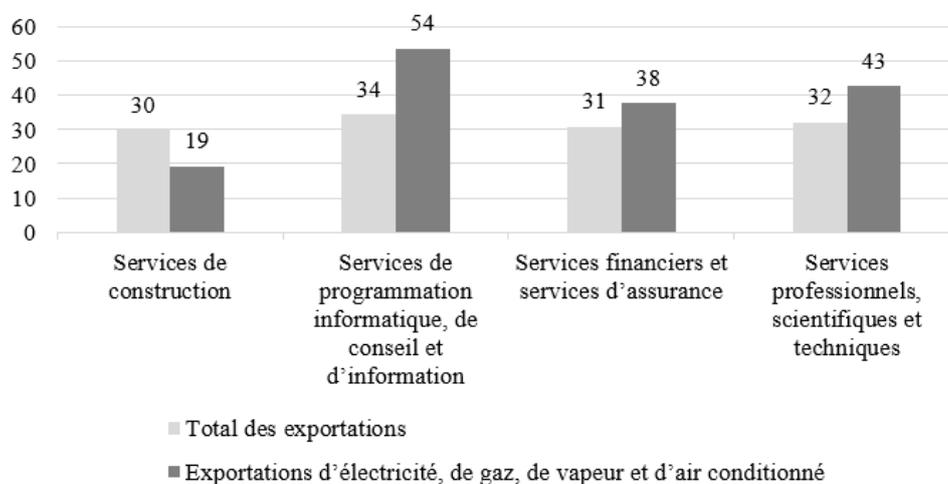
10. L'examen de l'origine des services incorporés aux exportations met en évidence l'importance du commerce international. Pour plusieurs services, les contributions étrangères représentent une part notable du total des prestations assurées (entreprises nationales et étrangères). La figure ci-après indique cette part pour différentes catégories regroupant de nombreux services mentionnés dans le tableau 1 : services de construction, services numériques (« services de programmation informatique, de conseil et d'information » dans la figure), services financiers et services professionnels, scientifiques et techniques. Cette dernière catégorie comprend par exemple les services d'ingénierie, les services environnementaux, les services juridiques et les services de recherche-développement. En 2018, des prestataires étrangers assuraient 54 % des services numériques, 43 % des services professionnels, scientifiques et techniques, 38 % des services financiers et des services d'assurance et 19 % des services de construction nécessaires aux exportations d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné⁹ (voir fig.).

11. Il convient de noter que pour plusieurs catégories de services, la part imputable à des entreprises étrangères est plus élevée dans les exportations d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné que dans le total des exportations. À titre d'exemple, en 2018, des entreprises étrangères assuraient 54 % des services numériques nécessaires à ces exportations d'énergie et seulement 34 % si l'on considère le volume total d'exportations (voir fig.). Ce constat met en lumière le rôle important du commerce international dans la fourniture des services nécessaires au secteur de l'énergie (encadré 3).

⁹ La fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné correspond à la division 35 de la quatrième version révisée de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique. Cette division comprend : a) la production, le transport et la distribution d'électricité ; b) la production de gaz et la distribution de combustibles gazeux par des canalisations ; c) la fourniture de vapeur et d'air conditionné. La dernière catégorie inclut la production, la collecte et la distribution de vapeur et d'eau chaude (pour le chauffage, l'électricité et d'autres usages), d'air refroidi et d'eau réfrigérée (pour le refroidissement) et de glace (pour la nourriture, le refroidissement et d'autres usages).

Comparaison entre la contribution des services étrangers au total des exportations et la part de ces services dans les exportations d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, en 2018^a

(En pourcentage)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques, base de données sur les échanges en valeur ajoutée, disponible à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/sti/ind/mesurerlecommerceenvaleurajoutee.htm>.

^a Par catégorie de services.

Encadré 3

Le commerce des services facilite la construction de la première installation d'énergie renouvelable de Djibouti

À Djibouti, 110 000 foyers n'ont toujours pas accès à l'électricité alors que ce pays est doté d'un haut potentiel de ressources. Dans le contexte de son programme de développement des énergies renouvelables, Djibouti a conclu un contrat avec un consortium pour la construction de sa première installation d'énergie renouvelable. Avec une capacité de 59 MW, ce projet devrait quasiment doubler la capacité actuelle de production d'électricité installée dans le pays, qui provient actuellement de sources d'énergie fossile.

Au sein de ce consortium, une entreprise étrangère fournit des services de construction pour l'installation des turbines du nouveau parc éolien sur un site de 395 hectares et les travaux de génie civil nécessaires à l'établissement de 10 kilomètres de routes et de voies intérieures, ainsi que des services d'ingénierie et autres pour assurer l'interconnexion électrique. Elle fournira également des services de maintenance pendant une période de dix ans pouvant être prolongée.

Ces services sont nécessaires à l'installation en question, qui pourrait assurer un approvisionnement en énergie propre, faire baisser le coût de l'électricité et permettre à Djibouti et à ses industries clés de renforcer leur indépendance électrique et leur développement économique. Condition indispensable à l'industrialisation, aux progrès de l'agriculture et au développement des systèmes d'eau municipaux, un accès fiable et peu onéreux à l'énergie accroît en outre les possibilités d'exportation d'énergie.

Source : Siemens Gamesa, 2020, [Africa's energy transition gains traction as Siemens Gamesa introduces renewable energy in Djibouti](#), 25 février.

B. Le commerce des services comme vecteur de transfert de technologies pour une énergie durable

12. Le commerce international constitue l'un des principaux moteurs du transfert de technologies en faveur de la transition énergétique¹⁰. Le commerce de services peut faciliter ce transfert par différents moyens, dont voici les principaux :

- a) Le commerce de technologies, lorsque des entreprises de services vendent volontairement leurs technologies (droits de licence ou redevances par exemple) ;
- b) L'effet de démonstration, lorsque des entreprises locales améliorent leurs capacités technologiques en prenant exemple sur une entreprise de services étrangère ;
- c) La diffusion verticale, lorsque des fournisseurs et des clients locaux bénéficient indirectement des activités d'un prestataire de services étranger ;
- d) La diffusion horizontale, lorsque des concurrents nationaux bénéficient indirectement des activités d'un prestataire de services étranger ;
- e) Le partage de connaissances à la faveur des mouvements de personnel entre les entreprises étrangères et les entreprises nationales.

13. En ce qui concerne le commerce des services, chacun des modes de fourniture définis dans l'Accord général sur le commerce des services (voir tableau 2) tend à favoriser différents aspects du transfert de technologies¹¹. Les modes 1 (commerce transfrontières) et 2 (consommation à l'étranger) permettent l'échange de technologies et peuvent également entraîner un transfert de technologies par effet de démonstration. Le mode 3 (présence commerciale) est susceptible de conduire à un transfert de technologies par diffusion verticale et horizontale. Le mode 4 (présence de personnes physiques) peut jouer un rôle important dans le partage de connaissances¹². Avec l'adoption des technologies numériques, la présence commerciale (mode 3) pourrait perdre de son intérêt au profit d'une augmentation du commerce transfrontières (mode 1). Le tableau 2 présente la manière dont chaque mode de fourniture peut entraîner un transfert de technologies dans le contexte du commerce des services.

Tableau 2

Modes de fourniture et exemples de transferts de technologies correspondants dans le commerce des services

<i>Mode de fourniture</i>	<i>Exemple de transfert de technologies</i>
Mode 1. Fourniture transfrontières : des services passent du territoire d'un pays à celui d'un autre pays.	Une entreprise établie dans le pays A fournit une plateforme de surveillance fondée sur l'informatique en nuage pour des systèmes d'énergie éolienne installés dans le pays B. Cette plateforme permet à l'entreprise de suivre en temps réel la performance des systèmes, de recevoir une alerte si des problèmes ou des dysfonctionnements sont détectés et d'effectuer un diagnostic et une réparation à distance si nécessaire.
Mode 2. Consommation à l'étranger : un consommateur de services se rend sur le territoire d'un autre pays pour obtenir un service.	Un employé d'une entreprise établie dans le pays A se rend dans le pays B pour y être formé à l'installation de panneaux solaires, ce qui permet à cette entreprise d'étendre l'utilisation de cette technologie dans le pays B.

¹⁰ Organisation de coopération et de développement économiques, 2006, [The linkages between open services markets and technology transfer](#), Documents de travail sur la politique commerciale, n° 29, Éditions OCDE, Paris.

¹¹ Organisation mondiale du commerce, 1994, Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce, annexe 1 B (Accord général sur le commerce des services), art. 1.

¹² Hoekman BM, Maskus K et Saggi K, 2004, « [Transfer of technology to developing countries: Unilateral and multilateral policy options](#) », Policy Research Working Paper n° 3332, Banque mondiale.

<i>Mode de fourniture</i>	<i>Exemple de transfert de technologies</i>
Mode 3. Présence commerciale : un prestataire de services basé dans un pays établit une présence sur le territoire d'un autre pays pour y fournir des services.	Une société du secteur de l'énergie du pays A décide d'établir une filiale dans le pays B afin de fournir des services pour des projets d'efficacité énergétique financés grâce aux économies d'énergie, créant ainsi des emplois dans le pays B et permettant éventuellement un partage de connaissances entre les employés des deux pays.
Mode 4. Présence de personnes physiques : des ressortissants d'un pays entrent sur le territoire d'un autre pays pour fournir un service.	Un consultant du pays A se rend dans le pays B pour réaliser l'audit énergétique d'une installation industrielle. Grâce à ses recommandations, l'entreprise du pays B accroît sensiblement son efficacité énergétique à un coût avantageux.

Source : CNUCED.

C. Le système commercial à l'appui d'une transition énergétique facilitée par le commerce des services

14. La contribution du commerce des services à la transition énergétique relève des trois domaines stratégiques suivants : a) le commerce des services ; b) la science, la technologie et l'innovation ; c) l'énergie durable. Pour encourager ces contributions, il importe de réfléchir aux moyens d'améliorer les interactions et la coordination entre ces domaines à des fins de cohérence. Cet objectif de cohérence suppose de tenir compte des dimensions nationale et internationale et d'assurer l'adéquation entre, d'une part, le système commercial et la politique commerciale et, d'autre part, les politiques sectorielles relatives aux services, les politiques énergétique et environnementale, la politique industrielle et les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation.

15. L'Organisation mondiale du commerce pourrait par exemple œuvrer à la cohérence des politiques en veillant à ce que ses accords aillent dans le sens de l'Accord de Paris, notamment en y formulant des engagements à « faciliter l'accès des pays en développement Parties à la technologie, en particulier aux premiers stades du cycle technologique » (art. 10 (par. 5) de l'Accord de Paris) et en y rappelant que « les pays développés Parties devraient étoffer l'appui apporté aux mesures de renforcement des capacités dans les pays en développement Parties » (art. 11 (par. 3)).

16. Dans leur dimension internationale, les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation se traduisent notamment par l'utilisation d'instruments commerciaux permettant le transfert international de technologies. Cette dimension ne se borne pas à l'amélioration des canaux de diffusion des technologies et comprend l'amélioration des capacités d'absorption, qu'il s'agisse de reproduction technologique (imitation) ou de création de nouvelles connaissances (innovation). Parmi les instruments d'application de ces politiques figurent les traitements préférentiels accordés aux pays en développement, l'assistance technique, les droits de propriété intellectuelle inclusifs, les services de formation et d'information et les normes et les réglementations.

17. Les préférences commerciales ciblent traditionnellement le commerce de marchandises, comme en témoigne notamment le Système généralisé de préférences. Il est de plus en plus pertinent de réfléchir à des mesures de traitement préférentiel visant le commerce des services compte tenu du recul anticipé des effets des préférences tarifaires et de l'impact croissant de la logistique commerciale, des régimes douaniers ainsi que des réglementations et normes relatives aux produits. L'extension du traitement préférentiel aux exportations de services des pays en développement peut s'appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre de la dérogation prévue par l'Organisation mondiale du commerce pour les pays les moins avancés au titre des services et l'enrichir¹³. L'amélioration du régime

¹³ CNUCED, 2020, *Effective Market Access for Least Developed Countries' Services Exports: An Analysis of the World Trade Organization Services Waiver for Least Developed Countries* (publication des Nations Unies, n° de vente : E.20.II.D.4, Genève).

préférentiel applicable au commerce des services vise notamment les services susceptibles de contribuer à la diversification économique et à la transformation structurelle. En outre, un régime préférentiel inclusif empêche l'imposition de conditions restreignant la marge d'action nécessaire pour favoriser la cohérence entre les politiques concernant le commerce des services, la science, la technologie et l'innovation et l'énergie durable en vue de la diversification économique.

18. Au niveau régional, les politiques commerciales et les accords commerciaux régionaux peuvent tenir davantage compte du rôle du commerce des services afin de promouvoir les chaînes de valeur régionales dans le secteur des énergies renouvelables, ce qui pourrait aider les pays en développement à diversifier leurs capacités productives au profit d'une croissance à faible émission de carbone¹⁴.

III. Questions à examiner

19. À la dixième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, les experts souhaiteront peut-être examiner les questions suivantes :

a) Quels obstacles empêchent de tirer parti du commerce des services comme vecteur potentiel de transfert de technologies et de renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation ? Quel est le rôle des politiques nationales ? Quel est le rôle de la coopération internationale ?

b) Comment les pays peuvent-ils assurer la cohérence des politiques commerciales, industrielles, énergétiques et environnementales dans le contexte de la transition vers une énergie durable ? Quels sont les exemples de bonnes pratiques ?

c) Quels sont les exemples de bonnes pratiques en matière de coopération bilatérale, régionale et multilatérale visant à favoriser l'énergie durable grâce au commerce des services ?

¹⁴ Voir TD/B/C.I/55, p. 5.